



## Déclaration liminaire des élus FSU et CGT à la CCP des assistants d'éducation (AEd) et des personnels exerçant des fonctions d'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) du 5 juin 2015

Mesdames et messieurs les représentants de l'administration et les représentants des AED et des AESH, nous sommes réunis aujourd'hui pour aborder toutes les questions relatives aux situations personnelles des collègues, à leurs conditions de travail et à leur carrière. Nous demandons l'élargissement des prérogatives des CCP, notamment en matière d'examen des conditions de renouvellement de contrat, de rémunération et de formation.

La situation des assistants d'éducation ne s'est pas améliorée ces dernières années. La rentrée 2013 avait été marquée par une importante vague de suppressions de postes, qui n'a été compensée, depuis, que très partiellement, par l'embauche de personnels sous contrat aidé. Non seulement la charge de travail des AED a forcément augmenté, mais en plus leur situation s'est globalement précarisée.

L'accès à un CDI pour le personnel exerçant les fonctions d'accompagnement des élèves en situation de handicap a permis une reconnaissance du statut des AVS, aujourd'hui AESH. C'est une avancée majeure, que nous saluons.

Ce recul de la précarité n'est malheureusement bénéfique qu'à une petite portion des collègues, et ne débouche pas sur des rémunérations satisfaisantes. De plus, la plupart des AESH en CDD ou CDI travaillent à temps partiel. Et ne parlons pas des AVS en contrat aidé, très précaires, et dont la durée des contrats interdit tout suivi convenable des élèves.

Il subsiste beaucoup de questions restées en suspens, relatives à la carrière, à l'évolution de l'indice de rémunération et aux conditions de travail.

Dans le département de la Vienne, les AVS avons bénéficié durant une année d'ateliers de professionnalisation. Ceux-ci donnaient la possibilité d'échanger entre AVS sur leurs pratiques, et sur des problématiques rencontrées avec les élèves et/ou leur famille.

Ces ateliers étaient animés par du personnel compétent. Nous regrettons que ces ateliers aient disparu.

De même, des rencontres avec les enseignants référents seraient très utiles, en chaque début d'année, afin d'établir le projet d'accompagnement dans l'intérêt de l'élève (surtout lors du passage premier / second degré).

L'offre de formation est très différente d'un département à l'autre, et certains collègues sont convoqués plusieurs fois à la même formation, et d'autres ne sont jamais convoqués.